



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 121-10 du Code des Communes)

*Le Conseil Municipal se réunira dans la **salle des Cérémonies de la Mairie** le*

Jeudi 26 février 2026 à 19 h 30

Affiché le 20 février 2026

Ordre du jour

AFFAIRES SCOLAIRES

1. Fusion des écoles maternelle et élémentaire du groupe scolaire Louis Gaucher

FINANCES

2. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget Principal
3. Affectation du résultat de l'exercice 2025 – Budget Principal
4. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget Activités Economiques
5. Affectation du résultat de l'exercice 2025 – Budget Activités Economiques
6. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget Ecotaxe
7. Affectation du résultat de l'exercice 2025 – Budget Ecotaxe
8. Stationnement – Abonnements 2026
9. Stationnement parking Centre Bourg, rue André Chaigne, rue Lucien Favreau, parking des Cadorettes et parking de la Mairie – Vote des tarifs
10. Stationnement – Cours des Ecoles et cours des Jarrières – Vote des tarifs
11. Stationnement – Place de la Pléiade – Vote des tarifs

URBANISME

12. Classement de parcelles dans le domaine public

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR RECRUTER DES AGENTS CONTRACTUELS

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Informations et questions diverses

La présence du public est autorisée dans la limite des places disponibles.

MAIRIE

32, rue de la République – CS 20010 – 17740 Sainte-Marie de Ré
Tél. : 05.46.30.21.24 – E-mail : info@saintemariedere.fr
www.saintemariedere.fr | [saintemariedere](#)

